

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20130214-2013_B039-DE
Date de télétransmission : 18/02/2013
Date de réception préfecture : 18/02/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU RÉGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 FEVRIER 2013

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2013_B039

**OBJET : Zones d'activités - Réhabilitation du pôle d'activités de la Muscatelle à Châteauneuf-le-Rouge -
Approbation du programme de travaux pour la réalisation de la deuxième tranche de travaux**

Le 14 février 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 8 février 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARDON Robert, vice-président, Venelles - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERRÉY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Beil-Air - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à SLISSA Monique - BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PIERRON Liliane - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SUSINI Jules - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Beil-Air, donne pouvoir à PERRIN Jean-Claude

Excusé(e)s :

BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance

Madame Catherine RIVET-JOLIN donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 14 FEVRIER 2013

Rapporteur : Roger PELLENC

Thématique : Développement économique et emploi / Zones d'activités

Objet : Réhabilitation du pôle d'activités de la Muscatelle à Châteauneuf-le-Rouge – Approbation du programme de travaux pour la réalisation de la deuxième tranche de travaux.

Décision du Bureau.

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de sa compétence réhabilitation des zones d'activités et après concertation avec la Commune, la Communauté du Pays d'Aix souhaite poursuivre le processus de requalification du pôle d'activités de la Muscatelle sur la commune de Châteauneuf-le-Rouge. Il vous est proposé aujourd'hui de valider le programme de la deuxième tranche des travaux.

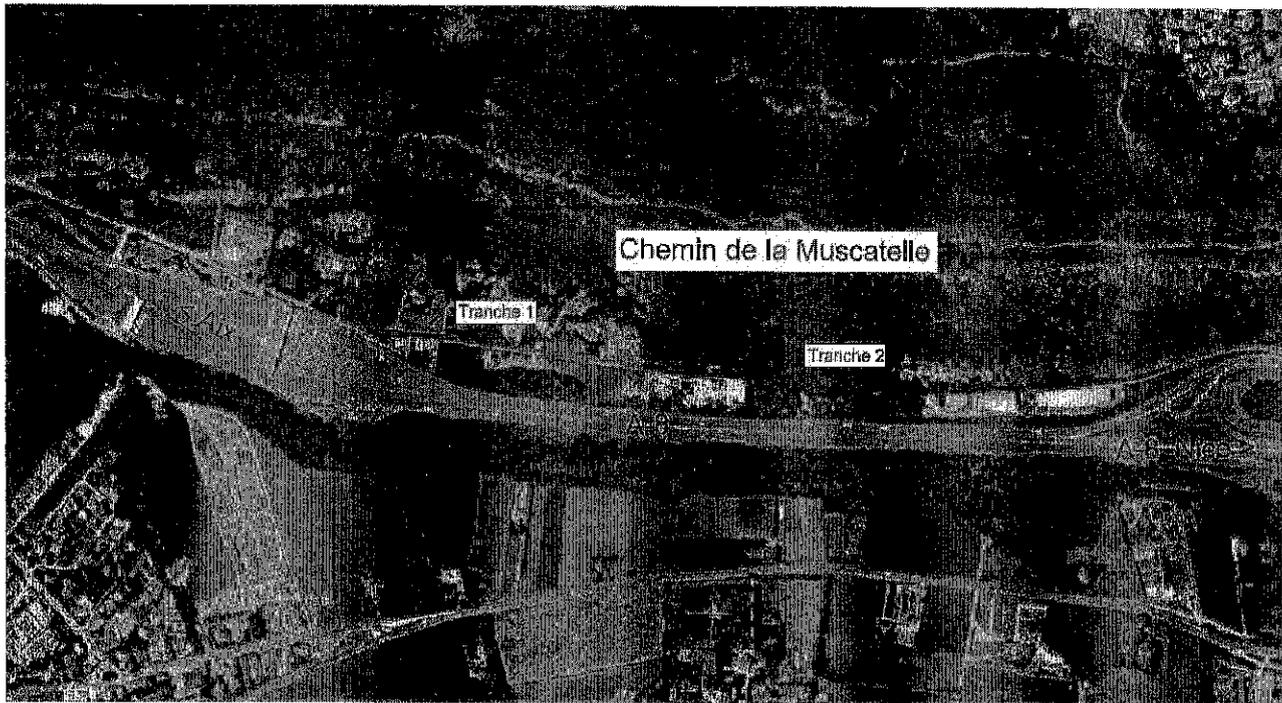
Exposé des motifs :

Une première tranche de travaux concernant la réhabilitation du chemin de la Muscatelle a été achevée en 2007. Cette requalification a concerné la partie centrale de la voirie du pôle ainsi que la réalisation d'un bassin de rétention.

Dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique, la Communauté du Pays d'Aix a été sollicitée par la commune de Châteauneuf-le-Rouge afin de prévoir la poursuite de la requalification de la voie principale de la zone d'activités de la Muscatelle.

Une étude de faisabilité a été réalisée en 2012 et portait sur les portions de voirie non encore réhabilitées et situées à l'Est et à l'Ouest de la partie déjà aménagée. A l'issue de l'étude, plusieurs variantes ont été proposées à la commune de Châteauneuf-le-Rouge.

Aujourd'hui, après concertation des divers partenaires, il a été décidé de réaliser en priorité le secteur Est de la voie, à savoir à partir de la partie déjà aménagée jusqu'au virage situé après la dernière entreprise du pôle.



Le programme de travaux comprend :

- La réalisation d'une structure de voirie adaptée au trafic avec une largeur de 6 mètres,
- La mise en place de signalisation horizontale et verticale ;
- La création d'un cheminement piéton de 1,50 m minimum ;
- La réalisation de murs de soutènement nécessaires à l'implantation de la plateforme ;
- La rénovation et l'extension du réseau d'éclairage public ;
- La réhabilitation du réseau d'écoulement des eaux pluviales de la voirie (modification des fossés, busage si nécessaire) ;
- Mise en place de fourreaux pour le Très Haut Débit.

Le coût prévisionnel des travaux de cette section s'élève à 880. 000€ TTC.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2009-A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'approuver les programmes des opérations d'un montant global n'excédant pas 1.500.000€ pour celles des opérations nécessitant une approbation formelle du programme en vertu des dispositions légales et réglementaires ;

VU la délibération n°2011-A178 du Conseil communautaire du 15 décembre 2011 approuvant l'autorisation de programme d'un million d'euros ;

VU l'avis de la Commission du Développement Economique et de l'Emploi en date du 7 février 2013.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le contenu du programme de travaux de la section Est du chemin de la Muscatelle sur la commune de Châteauneuf-le-Rouge ;
- **AUTORISER Madame** le Président ou son représentant à signer les différentes pièces afférentes à ce dossier,
- **DIRE** que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget de la Communauté du Pays d'Aix, service 3C, fonction 90, de l'opération 323 qui présente les disponibilités nécessaires.

**OBJET : Zones d'activités - Réhabilitation du pôle d'activités de la Muscatelle à Châteauneuf-le-Rouge -
Approbation du programme de travaux pour la réalisation de la deuxième tranche de travaux**

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse **BOISSAINS MASINI**



15 FEV. 2013